

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2016
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. JOINT), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. TAKI), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE jusqu'à approbation du PV inclus), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. PATUREL jusqu'au N° 2016-10 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien MANINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

4) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

5) DENOMINATION DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS "SALLE METROPOLIS"

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide de dénommer la nouvelle salle de sports « Salle Métropolis ».

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 abstentions.

6) DISPOSITIF BRIGADES VERTES – ANNEE 2016 – SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE – DISPOSITIF "BRIGADES VERTES – BRIGADES RIVIERES"

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe d'intervention des « brigades vertes-brigades rivières » sur le territoire de la commune au cours de l'année 2016 et fixe la participation financière de la Ville à 40 € par jour de chantier et par équipe, soit un montant prévisionnel de 400 € pour l'année 2016 ; le calcul est prévisionnel et est établi pour 10 jours maximum d'intervention. Ce chiffre est toutefois susceptible d'ajustement en fonction des besoins et sera arrêté lors du bilan définitif des opérations réalisées. La Ville prendra également en charge la fourniture d'un repas chaud le midi aux agents accueillis dans le cadre de ce dispositif. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le contrat d'offre de service du dispositif « Brigades vertes-Brigades rivières » pour l'année 2016 entre l'association Rhône Insertion Environnement et la Ville. La participation financière sera versée à la Métropole de Lyon sur les crédits inscrits au budget (fonction 830 nature 6288).

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

7) GRATUITE DES DROITS DE VOIRIE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DES FAÇADES

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve la gratuité des droits de voirie dans le cadre de la mise en œuvre du plan façade pendant une durée maximum de deux mois.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

8) DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PROPRIETE COMMUNALE – GARAGE DOUBLE 67 RUE FRANÇOIS PEISSEL

Rapporteur : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal constate la non affectation à un service public du garage double, inoccupé, au 67 rue François Peissel, prononce sa désaffectation et approuve le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

9) OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL – DETERMINATION DU NOMBRE DE DIMANCHES AUTORISES

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal décide de conserver, pour l'année 2016, l'octroi de 5 ouvertures dominicales pour chacune des branches selon le calendrier suivant :

1 - Pour la branche automobile : 5 dimanches

Les 17/01 – 13/03 – 12/06 – 18/09 et 16/10,

2 - Pour toutes les autres branches (commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas) : 5 dimanches
Le 10/01(1er dimanche des soldes d'hiver), et le 27/11 - le 04/12 - le 11/12 et le 18/12 (dimanches avant les fêtes de fin d'année).

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

10) CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ AU N° 57 RUE JEAN MOULIN

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve le cahier des charges de rétrocession.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

11) CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DU 1^{ER} DEGRÉ

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Ville et l'Éducation Nationale pour les cours d'éducation physique et sportive du 1^{er} degré et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

12) CONVENTION ENTRE LA VILLE, L'U.S.E.P DE CALUIRE ET CUIRE ET L'U.S.E.P 69

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Ville, l'U.S.E.P de Caluire et Cuire et l'U.S.E.P 69 et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

13) CONVENTION A.P.E.R. ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE, L'ÉDUCATION NATIONALE, L'U.S.E.P. 69, L'U.S.E.P. DE CALUIRE ET CUIRE ET LA MAIF

Rapporteur : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre la Ville, l'Éducation Nationale, l'U.S.E.P 69, l'U.S.E.P de Caluire et Cuire et la MAIF et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

14) CREATION D'UNE REDEVANCE ANNUELLE POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX MUNICIPAUX PAR LES ASSOCIATIONS

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve la création d'une redevance annuelle pour l'occupation des locaux municipaux par les associations ainsi que les différents tarifs ci-dessous,

REDEVANCE ANNUELLE POUR DES RESERVATIONS DE SEPTEMBRE A JUIN			
	Moins de 10h / semaine	De 11h à 30h / semaine	Plus de 31h / semaine
Bureau	50 €	100 €	150 €
Salle < 50m ²	60 €	120 €	180 €
Salle entre 50 et 100m ²	70 €	140 €	210 €
Salle entre 100 et 200m ²	100 €	200 €	300 €
Salle ou terrain > 200m ²	200 €	400 €	600 €
Nouvelle salle < 200m ²	150 €	300 €	450 €
Nouvelle salle > 200m ²	250 €	500 €	750 €

Les tarifs relatifs à la nouvelle salle de sport prendront effet à compter de l'acquisition par la délibération du caractère exécutoire. Les tarifs pour les autres salles et locaux seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre.

15) MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DES PRESTATIONS REALISEES PAR LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE DANS LE CADRE DE LYON FREE VTT, LYON URBAN TRAIL ET RUN IN LYON

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve la mise en place de la tarification proposée ci-dessous, applicable aux prestations demandées par les organisateurs de Lyon Urban Trail, Lyon Free VTT et Run In Lyon et réalisées par la Ville de Caluire et Cuire.

	demi-journée	journée
Équipe de 4 policiers municipaux	600 €	1300 €
1 à 50 barrières (intégrant le coût de main d'oeuvre)	200 €	
50 à 100 barrières	500 €	
100 à 150 barrières	1100 €	
Autres équipements de signalisation à l'unité (panneaux directionnels, de stationnement)	10 €	

Le Conseil Municipal dit que Monsieur le Député-Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°2014-50 du 14 avril 2014 est chargé de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, ces tarifs correspondant aux prestations demandées par les organisateurs de Lyon Urban Trail, Lyon Free VTT et Run In Lyon et réalisées par la Ville de Caluire et Cuire. Il est décidé que ce nouveau tarif entrera en vigueur le 1^{er} mars 2016 et qu'il lui sera appliqué le pourcentage d'augmentation annuelle décidé par le Conseil Municipal. Les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'année 2016 selon le plan de compte fonction 414 nature 758.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

16) REVERSEMENT DE SODEXO CORRESPONDANT AUX CHEQUES RESTAURANT "PERDUS ET/OU PERIMES" DU MILLESIME 2014

Rapporteur :N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 3 955,85 € au Comité Socio-culturel du Personnel de la Ville de Caluire et Cuire. Les crédits correspondants seront inscrits au compte nature 6574 fonction 020 G du budget primitif 2016 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

17) GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE D'EMPRUNTS A CONTRACTER PAR ALLIADE HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUES 40-42 RUE COSTE A CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur :N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal accorde la garantie financière de la commune à la société ALLIADE HABITAT pour les prêts qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques présentées suivantes :

PLUS Usufruit

Montant	: 115 937 €
Quotité garantie	: 15%
Montant garanti	: 17.390,55 €
Durée d'amortissement	: 14 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A (le taux effectif sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat) + 60 pdb
Modalité de révision	: Double révisabilité limitée
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	: en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

PLAI Usufruit

Montant	: 104 616 €
Quotité garantie	: 15%
Montant garanti	: 15.692,40 €
Durée d'amortissement	: 14 ans
Périodicité des échéances	: annuelle
Index	: Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	: taux du Livret A (le taux effectif sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat) - 0,20 pdb
Modalité de révision	: Double révisabilité limitée
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	: en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la société ALLIADE HABITAT pour la garantie des paiements en capital et intérêts des emprunts susvisés et à intervenir au nom de la commune aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société ALLIADE HABITAT.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

18) RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire au groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et de services associés et approuve la convention de ce groupement coordonné par le SIGERLY en application de sa délibération du 14 octobre 2015. La participation financière de la Ville de Caluire et Cuire sera fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention de groupement. Monsieur le Député-Maire est autorisé à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

19) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au comité de jumelage de 7 000 € et dit que la somme sera imputée sur le compte 30 - 6745.

Adopté à la majorité par 40 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

20) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ALLIANZ IARD RELATIF AUX DESORDRES CONSTATES PAR EXPERT A CALUIRE JUNIORS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve le protocole transactionnel d'ores et déjà signé par la société ALLIANZ IARD, assureur décennal de la société THERMIE FLUIDES (venue aux droits de la société PG Conseil). Monsieur le Député-Maire est autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

21) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SARL RICHARD PLOTTIER ARCHITECTES URBANISTES ET LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS RELATIF AUX DESORDRES CONSTATES PAR EXPERT A CALUIRE JUNIORS

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve le protocole transactionnel avec la SARL RICHARD PLOTTIER ARCHITECTES URBANISTES et la MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS. Monsieur le Député-Maire est autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

22) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

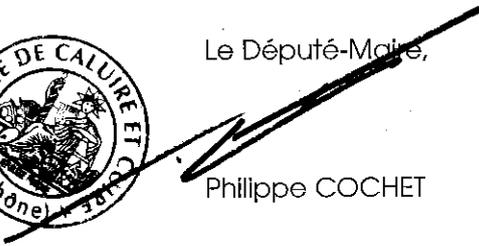
Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal dit que le débat d'orientation budgétaire 2016 s'est tenu dans les délais et les termes fixés par la loi.

Caluire et Cuire, le 9 février 2016

Le Député-Maire,




Philippe COCHET